

(A)

(N° 211.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 JUIN 1895.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 13 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres, en conformité de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847, un rapport sur l'administration de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1894 et sur leur situation matérielle au 31 décembre dernier.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance qui a été entendue comme le prescrit la disposition précitée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement qui, pour l'année 1894, ont été mis à la disposition de la Caisse s'élèvent à fr. 4,220,789 75. Cette somme se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Dette à 5 %	690,662,900 »	1,521,691 20	297,717 »	1,619,408 20
— 5 1/2 %, 1 ^{re} série	140,916,175 »	281,852 57	»	281,852 57
— — 2 ^e série	960,489,882 22	1,919,469 16	»	1,919,469 16
— — 5 ^e série	200,940,000 »	400,080 »	»	400,080 »
		5,025,072 75	297,717 »	4 220,789 75

Pendant l'année 1894, le capital des dettes à 3 % et à 3 1/2 % s'est modifié comme il suit :

Dette à 3 % :

Cette dette s'élevait, à la fin de 1893, à fr. 656,873,200 »

Elle s'est accrue :

1^o D'un capital de fr. 3,694,500 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 17 avril
1893;

2^o D'un capital de 20,000,000 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 20 jan-
vier 1894;

3^o D'un capital de 10,095,200 »
émis en vertu de l'arrêté royal du 17 juil-
let 1894.

33,789,700 »

TOTAL. . . . fr. 690,662,900 »

Dette à 3 1/2 % :

Le capital de la dette à 3 1/2 %, 2^e série, s'élevait au
31 décembre 1893 à fr. 958,979,282 22

Il s'est accru de 1,510,600 »
émis en exécution de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 4^{er} sep-
tembre 1893, à l'effet de couvrir une partie des dépenses
extraordinaires de 1893.

TOTAL. . . . fr. 960,489,882 22

La dotation d'amortissement des dettes à 3 % et à 3 1/2 % est calculée à raison de 0.20 % du capital nominal.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la Caisse.

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION	MONTANT.
	3 %.	
1 ^{er} mai 1894 . . .	0 10 % sur 651,807,000 francs fr 651,807 °	
	Intérêts : 1 1/2 % sur le capital amorti 148,858 50	
1 ^{er} novembre 1894 . . .	0 10 % sur 669,884,200 francs 669,884 20	
	Intérêts : 1 1/2 % sur le capital amorti 148,858 50	
		1,619,408 20
	3 1/2 %, 1 ^{re} série.	
1 ^{er} janvier 1894 . . .	0 10 % sur 140,916,200 francs 140,916 20	
1 ^{er} juillet 1894 . . .	0 10 % sur 140,916,175 francs 140,916 17	
		281,852 57
	3 1/2 %, 2 ^e série.	
1 ^{er} mai 1894 . . .	0 10 % sur fr. 958,979,282 22 958,979 28	
1 ^{er} novembre 1894 . . .	0 10 % sur fr 960,489,882 22 960,489 88	
		1,919,469 16
	3 1/2 %, 3 ^e série.	
1 ^{er} février 1894 . . .	0 10 % sur 200,040,000 francs 200,040 °	
1 ^{er} août 1894 . . .	0 10 % sur 200,040,000 francs 200,040 °	
		400,080 °

Les dotations ne correspondent pas exactement au capital nominal du 3 % et de chacune des séries du 3 1/2 %; les différences proviennent de ce que les dotations afférentes aux titres émis en 1894 ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition en 1894 les ressources ci-après :

1 ^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1893, soit	fr. 2,084,361 70
2 ^o Fonds de l'année 1894	4,220,789 73
ENSEMBLE.	fr. 6,305,151 43

REPORT. . . . fr. 6,303,151 43

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours, ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 %.	fr. 1,585,091 70
Pour le 3 1/2 %, 1 ^{re} série.	281,832 42
Pour le 3 1/2 %, 2 ^e série.	1,917,958 56
Pour le 3 1/2 %, 3 ^e série.	400,080 »
	<hr/> 4,184,962 68

Le solde disponible, soit fr. 2,120,188 73
sera reporté à l'exercice 1893.

La somme de fr. 4,184,962 68, reversée au Trésor, se décompose comme il suit :

5 % : semestre échu le 1 ^{er} novembre 1893.	fr. 784,426 20
— — — 1 ^{er} mai 1894	800,663 50
	<hr/> 1,585,091 70
3 1/2 %, 1 ^{re} série — 1 ^{er} juillet 1893.	140,916 22
— — — 1 ^{er} janvier 1894	140,916 20
	<hr/> 281,832 42
3 1/2 %, 2 ^e série — 1 ^{er} novembre 1893	958,979 28
— — — 1 ^{er} mai 1894	958,979 28
	<hr/> 1,917,958 56
3 1/2 %, 3 ^e série — 1 ^{er} août 1893	200,040 »
— — — 1 ^{er} février 1894	200,040 »
	<hr/> 400,080 »

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1894, à . fr. 1,982,185,057 22

SAVOIR :

Dettes à 5 %	680,739,000 »
» 3 1/2 %, 1 ^{re} série.	140,916,175 »
» 3 1/2 %, 2 ^e »	960,489,882 22
» 3 1/2 %, 3 ^e »	200,040,000 »
	<hr/> FR. 1,982,185,057 22

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la Caisse des dépôts et consignations avait la garde, s'élevaient, au 31 décembre 1894, à 560 millions de francs environ; ils étaient de 512 millions à la fin de l'année précédente.

Le chiffre des cautionnements s'est accru de plus de 14 millions; les placements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne ont dépassé les réalisations de 52,893,000 francs. Le montant des dépôts afférents aux autres services n'a guère varié.

Le tableau ci-après renseigne le montant des dépôts, par nature de service, depuis l'année 1850.

Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de										
ANNÉES.	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'agents, d'administrateurs, d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des militaires et intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spé en 1871 et 1873 (en numéraire).	* application des fonds publics de la Caisse d'épargne et de la Caisse de réserve (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	•	•	2,005	•	•	•	•	•	12,515
1855	10,477	765	4,615	4,746	•	•	•	•	•	20,601
1860	12,647	1,050	5,510	7,172	•	•	•	•	•	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,487	•	•	•	•	•	36,872
1870	15,700	1,405	11,465	11,197	505	•	•	6,120	•	46,106
1875	20,088	2,015	13,467	21,577	2,051	11,562	5,595	26,796	•	101,420
1880	28,016	3,984	17,752	32,156	1,554	5,271	176	64,227	2,586	154,552
1885	36,587	4,506	15,049	41,055	515	71	158	156,550	715	254,060
1890	40,897	5,509	14,280	52,125	517	82	101	303,018	1,206	397,595
1891	44,516	4,581	14,545	50,017	261	85	54	549,011	1,514	413,980
1892	47,785	4,754	15,225	99,925	224	85	56	575,522	558	471,802
1895	48,579	5,882	15,251	51,222	218	90	•	412,015	556	511,811
1894	63,098	5,751	17,458	50,294	222	90	•	444,856	575	560,324

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1893.	fr.	48,578,906	11
Versements reçus en 1894		22,251,568	60
	Fr.	70,830,474	71
Mandats acquittés en 1894.		7,732,832	19
	Fr.	63,097,642	52

y compris une somme de fr. 2,555,831 55, restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1893	fr.	5,694,700	»
Dépôts reçus en 1894		596,100	»
	Fr.	4,090,800	»
Restitutions		597,200	»
Solde au 31 décembre 1894.	fr.	3,693,600	»

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dettes à 2 1/2 %	fr.	21,000	»
— 3 %		1,069,500	»
— 5 1/2 %		2,603,100	»
	Fr.	3,693,600	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1893. fr.	4,277,064 90	3,881,767 94	8,158,832 84
Montant des versements effectués en 1894	8,053,103 11	2,436,821 53	10,489,924 64
TOTAUX. . . . fr.	9,330,168 01	6,318,589 47	15,648,757 48
Montant des rembourse- ments	8,781,693 26	2,568,028 01	11,349,723 27
Solde au 31 décembre 1894. fr.	548,472 75	3,750,561 46	4,299,034 21

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1893	fr.	10,279,690	»
Dépôts reçus en 1894.		16,124,200	»
	Fr.	26,403,950	»
Restitutions.		13,208,200	»
Solde au 31 décembre 1894	fr.	13,195,750	»

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 $\frac{1}{2}$ %	fr.	268,600	»
— 3 %		1,640,900	»
— 3 $\frac{1}{2}$ %		7,500,500	»
Caisse d'annuités 3 %		2,225,500	»
— 4 %		851,230	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		247,900	»
Crédit communal 3 %		20,700	»
— 4 %		58,200	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		145,100	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %		259,100	»
TOTAL.		fr. 13,195,750	»

Consignations.

Solde au 31 décembre 1893	fr.	31,221,564	64
Versements de 1894		9,656,401	86
	Fr.	40,837,966	50
Remboursements		10,563,722	53
Solde au 31 décembre 1894	fr.	30,294,243	97

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1893.	CAPITAUX déposés EN 1894.	CAPITAUX remboursés EN 1894.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1894.
				des DÉPÔTS effectués en 1894 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1894.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	"	"	"	"	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	72,383 59	"	"	"	"	72,383 59
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	71,132 70	17,100 "	53,900 "	"	16,800 "	54,332 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	400,027 27	52,359 55	37,479 78	"	5,120 23	394,907 02
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,226,873 87	2,113,080 99	2,523,349 23	"	210,268 26	2,016,605 01
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	76,692 86	4,000 "	4,000 "	"	"	76,692 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	1,868,940 87	1,460,059 42	125,740 85	1,356,318 59	"	3,205,259 46
8. Sommes appartenant à des absents	528,638 08	20,781 96	22,754 68	"	1,952 72	526,685 36
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	15,904,184 59	2,554,034 80	2,240,745 51	313,289 20	"	14,217,473 88
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,090,259 48	2,207,902 43	3,425,773 06	"	1,217,870 63	3,872,368 85
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	209,466 53	8,952 54	15,500 15	"	4,547 01	204,918 94
12. Dépôts de toute autre nature	6,765,438 03	1,218,150 19	2,558,499 27	"	1,120,369 08	5,645,068 97
TOTAUX fr.	31,221,564 04	9,636,401 86	10,563,722 53	1,649,607 88	2,576,928 55	30,294,243 07
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. . . . fr.				927,320 67		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1873.

La Caisse a continué, en 1894, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1893 fr.	122,115 67
Mandats délivrés en 1894 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.	400 »
Capital inscrit au 31 décembre 1894 fr.	121,715 67

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1893	fr.	96,056 15
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1894		4,898 44
	Fr.	100,954 59
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		349 53
Intérêts inscrits au 31 décembre 1894	fr.	100,605 26
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	222,518 93

Caisses de milice

instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

La Caisse n'a rien liquidé en 1894; aucun nouveau droit à la rémunération n'a été établi pendant cette année.

La situation des fonds tenus en réserve pour le règlement éventuel de cas litigieux se présentait, au 31 décembre 1894, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et intérêts accumulés.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1894
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871	2,711,759 51	1,721,417 0	321,089 65	664,059 28	4,295 40
1872	2,709,915 09	1,741,410 56	256,402 85	755,580 26	16,521 42
1875	2,448,084 18	1,745,925 02	104,156 29	588,097 89	10,504 98
1874	2,551,950 10	1,886,847 52	96,650 57	509,842 59	58,609 02
1875	2,074,222 22	0	0	2,074,222 22	0
TOTAL					89,029 42

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 »
ont été consenties, en 1885, sur le crédit de fr. 229,514 21
alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.

La Caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1894.	fr.	1,335 84
et pendant les années antérieures		11,947 64
		<u>13,283 48</u>

Il reste à verser, pour couvrir les avances	fr.	10,816 52
-------------------------------------------------------	-----	-----------

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît chaque année des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1 ^{er} janvier 1894, la Caisse avait reçu fr.	556,164 96
Les intérêts encaissés en 1894 s'élèvent à	19,192 28
	Fr. 575,357 24

La Caisse a appliqué, en 1894, à l'achat d'un capital nominal de 18,600 francs en dette à 3 1/2 % une somme

de fr. 19,228 80

Elle avait acquis antérieurement un capital de 545,800 francs pour 556,095 75

575,324 53

Solde au 31 décembre 1894 fr. 52 68

En conséquence, la Caisse avait en dépôt, au 31 décembre 1894, un capital de 562,400 francs, en titres 3 1/2 %.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1894, à la somme de fr. 2,928,295 29 qui a été rattachée au Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,450,524 82 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables fr.	1,620,906 67
Intérêts des cautionnements de remplaçants	4,898 44
Intérêt des cautionnements d'entrepreneurs	83,064 42
Intérêts des consignations	741,655 29

Fr. 2,450,524 82

L'excédent en faveur du Trésor est donc de fr. 477,770 47

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations (article 30 de la loi du 16 mars 1865).

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1893, des valeurs s'élevant en capital à	fr.	588,802,410	»
Les placements de 1894 ont atteint		57,292,000	»
	Fr.	426,094,410	»
et les réalisations		7,186,440	»
Le capital restant placé à la fin de l'année 1894 est donc de	fr.	418,907,670	»
Les cautionnements fournis par les membres des comptoirs agricoles sont également déposés à la Caisse des dépôts; ils s'élèvent à		66,400	»
ENSEMBLE.	fr.	418,973,770	»

Au 31 décembre 1893, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à	fr.	9,804,603	54
Elle a consenti, en 1894, de nouveaux prêts pour		813,000	»
ENSEMBLE.	fr.	10,617,603	54
Les remboursements se sont élevés à		606,584	01
Reste au 31 décembre 1894	fr.	10,011,021	50

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières.

Une somme de		4,768,748	»
avait été appliquée, au 31 décembre 1893, à des placements de cette nature.			
De nouveaux prêts ont été consentis, en 1894, pour		2,919,770	»
ENSEMBLE.	fr.	7,688,518	»
Les remboursements se sont élevés à		9,684	27
Reste au 31 décembre 1894	fr.	7,678,836	73

Elle a, en outre, été autorisée par la loi du 15 avril 1884 à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1893, de	fr.	2,104,012	76
A REPORTER.	fr.	2,104,012	76

REPORT. . . . fr. 2,104,012 76

65 prêts ont été consentis en 1894, savoir :

33 prêts, s'élevant à fr. 414,210 »

sous la garantie du comptoir agricole de
Genappe.

12 prêts, s'élevant à 33,000 »

sous la garantie du comptoir agricole de
Thuin.

————— 447,210 »

ENSEMBLE. . . . fr. 2,551,222 76

Les remboursements effectués en 1894 se sont élevés à . 231,457 76

Le solde au 31 décembre 1894 est donc de fr. 2,319,783 »

En 1885, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1894 est de fr. 5,872,649 40

Les placements en fonds publics faits par la Caisse des dépôts pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 1,118,700 francs.

Le 3 avril 1895.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAeyer.



ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE
DE
LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,
PRÉSENTANT
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1894.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.				Totaux.
	5 %.	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	
	680,759,000	140,916,175	960,480,882 22	200,040,000	1,082,185,057 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	1,521,091 20	281,852 57	1,919,469 16	400,080	5,923,072 75
Intérêts des capitaux amortis . . .	297,717	"	"	"	297,717
Fonds d'amortissement de l'année 1894	1,619,408 20	281,852 57	1,919,469 16	400,080	4,220,789 75
Dotations et intérêts des années antérieures	19,955,741 50	1,552,480 56	11,980,556 74	2,264,017 50	35,710,585 10
	21,555,149 70	1,814,321 93	15,899,805 90	2,664,097 50	59,951,374 83

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1894.	"	"	"	"	"
Coût des rachats effectués antérieurement	8,295,216 76	"	"	"	8,295,216 76
	8,295,216 76	"	"	"	8,295,216 76
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 et 5 1/2 % au-dessus du pair . . .	1,585,091 70	281,852 42	1,917,958 56	400,080	4,184,062 68
Versements effectués antérieurement de ce chef	10,856,098 54	1,591,575 54	11,021,557 46	2,065,977 50	25,533,006 64
	20,734,407	1,675,405 76	12,959,516 02	2,464,057 50	57,811,180 08
Encaisse au 31 décembre 1894 . . .	818,742 70	140,916 17	960,480 88	200,040	2,120,188 75
	21,553,149 70	1,814,321 95	13,899,805 90	2,664,097 50	59,951,374 83

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES				
	5 %	5 1/2 % (1 ^{re} série).	5 1/2 % (2 ^{me} série).	5 1/2 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	680,759,000	140,916,175	960,489,882 22	200,040,000	1,982,185,057 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1894.
Titres rachetés antérieurement . . .	9,925,900	.	.	.	9,925,900
	9,925,900	.	.	.	9,925,900

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	9,925,900	.	.	.	9,925,900
Titres frappés du timbre : <i>Rachetés pour l'amortissement.</i>
	9,925,900	.	.	.	9,925,900

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1894.*

1 ^o Titres à amortir.	680,662,900	140,916,175	960,489,882 22	200,040,000	1,992,108,957 22
2 ^o — amortis.	9,925,900	.	.	.	9,925,900
5 ^o — convertis
4 ^o — restant à amortir.	680,759,000	140,916,175	960,489,882 22	200,040,000	1,982,185,057 22

Bruxelles, le 50 mars 1895.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse d'amortissement,
BIDEZ.*

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant	97,911,678 10	} 98,050,055 51
		Mandats en circulation	118,375 32	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	17,437,822 75
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	441,780,062 65
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	66,100 •

Placement des

Caissier de l'État, S/C courant.	1,205,205 20
------------------------------------------	--------------

A REPORTER. fr. 501,527,144 09

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1894.

PASSIF.*consignations.*

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	{	Inscrits fr. 60,647,476 54	} 65,003,507 89	} 65,097,042 52
	{	A inscrire 2,555,851 55		
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer			94,534 65	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{	Inscrits fr. 5,517,580 77	} 5,720,520 77	} 5,750,561 40
	{	A inscrire 200,140 .		
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer			24,040 69	
Consignations de toute nature				30,294,243 07
Cautiounnements de remplaçants	{	Principal fr. 121,713 67	} 222,518 93	
	{	Intérêts 100,605 26		
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).				4,293 40
— — — (— 1872).				16,521 43
— — — (— 1875).				10,504 98
— — — (— 1874).				58,609 62
Fonds de prévision monétaire				575,357 21

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	{	Numéraire 548,472 75	} 17,437,822 75
	{	Fonds publics 16,889,350 .	
Caisse générale d'épargne et de retraite			444,850,062 03

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	92,592,141 74
Caisse générale d'épargne	25,391 87

A REPORTER. fr. 052,039,472 50

ACTIF.

RAPPORT. . . . fr. 561,527,144 00

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,718,990 57	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,047,263 57
70,013,000	" — — 3 %	—	61,365,634 82
8,751,175	" — — 5 1/2 % (1 ^{re} série)	—	8,401,071 80
5,796,335 72	" — — 5 1/2 % (2 ^e série)	—	5,699,023 28
11,517,800	" — — 5 1/2 % (3 ^e série)	—	11,224,531 94
520	" — d'obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	542 31
2,540	" — — 4 1/2 %	—	2,931 29
4,500	" — d'actions privilégiées Grand-Luxembourg	—	3,675 65

Fr. 102,604,661 09 fr. 90,747,074 46

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 4,293 40 livret de la Caisse d'épargne acquis pour fr. 4,293 40

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 16,521 42 livret de la Caisse d'épargne — 16,521 42

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1875) :

Fr. 10,504 98 livret de la Caisse d'épargne — 10,504 98

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 58,609 62 livret de la Caisse d'épargne — 58,609 62

Fonds de prévision monétaire :Fr. 82,800 " capital nominal de titres à 5 1/2 % (1^{re} série) acquis pour fr. 85,354 91156,800 " — — 5 1/2 % (2^e série) — 159,066 31542,800 " — — 5 1/2 % (3^e série) — 350,923 31

Fr. 562,400 " — 575,324 53

Fr. 652,939,172 50

PASSIF.

REPORT. . . fr. 652,030,472 50

Fr. 652,930,472 50

Bruxelles, le 30 mars 1895.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations.*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1894.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1894.
Caisse des dépôts :					
Titres 2 1/2 %	6,717,977 67	1,012 70	6,718,990 57	•	6,718,990 57
— 5 %	60,078,600 •	11,520,400 •	71,599,000 •	1,586,000 •	70,015,000 •
— 5 1/2 % (1 ^{re} série)	8,751,175 •	•	8,751,175 •	•	8,751,175 •
— 5 1/2 % (2 ^e série)	5,796,515 72	20 •	5,796,535 72	•	5,796,535 72
— 5 1/2 % (3 ^e série)	15,817,800 •	•	15,817,800 •	2,500,000 •	11,517,800 •
Obligations 4 % Caisse d'annuités	500 •	20 •	520 •	•	520 •
— 4 1/2 % —	2,540 •	•	2,540 •	•	2,540 •
Act. priv. de la G ^e C ^e du Luxembourg.	4,500 •	•	4,500 •	•	4,500 •
	95,169,208 39	11,521,452 70	106,690,661 09	4,086,000 •	102,604,661 09
Caisse de milles. — Levée de 1871 :					
Livret de la Caisse d'épargne	4,295 40	•	•	•	4,295 40
Caisse de milles. — Levée de 1872 :					
Livret de la Caisse d'épargne	16,521 42	•	•	•	16,521 42
Caisse de milles. — Levée de 1873 :					
Livret de la Caisse d'épargne	10,504 98	•	•	•	10,504 98
Caisse de milles. — Levée de 1874 :					
Livret de la Caisse d'épargne	58,609 62	•	•	•	58,609 62
Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886) :					
Titres 5 1/2 % (1 ^{re} série)	64,200 •	18,600 •	82,800 •	•	82,800 •
— 5 1/2 % (2 ^e série)	156,800 •	•	156,800 •	•	156,800 •
— 5 1/2 % (3 ^e série)	542,800 •	•	542,800 •	•	542,800 •
	563,800 •	18,600 •	582,400 •	•	582,400 •

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1894.		CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.		Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.		VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1894.	
Caisse générale d'épargne et de retraite :									
Titres 2 1/2 %	15,280,200	"	"	"	15,280,200	"	287,800	"	15,001,400
— 5 %	78,236,400	"	6,500,000	"	84,736,400	"	2,500,100	"	82,227,300
— 5 1/2 % (1 ^{re} série)	34,025,000	"	1,619,900	"	35,642,900	"	301,200	"	35,341,700
— 5 1/2 % (2 ^e série)	45,007,950	"	7,756,300	"	55,664,250	"	686,900	"	52,077,350
— 5 1/2 % (3 ^e série)	70,008,000	"	4,326,200	"	74,534,200	"	735,400	"	73,598,800
— 5 % Caisse d'annuités	22,996,800	"	"	"	22,996,800	"	611,600	"	22,385,200
— 5 % Crédit communal	16,275,500	"	4,017,400	"	20,292,900	"	109,000	"	20,183,900
— 4 % —	1,210,000	"	"	"	1,210,000	"	"	"	1,210,000
— 4 1/2 % —	5,819,900	"	2,143,200	"	5,965,100	"	44,400	"	5,918,700
Obligations Produits au Flénu	116,000	"	"	"	116,000	"	3,000	"	113,000
— Forges de la Providence	61,000	"	12,000	"	73,000	"	500	"	72,500
— Oignies	2,494,000	"	77,500	"	2,571,500	"	9,500	"	2,562,000
— Plateaux de Herve 5 %	3,880,000	"	"	"	3,880,000	"	13,500	"	3,866,500
— Emprunt du Brabant	3,920,000	"	"	"	3,920,000	"	82,000	"	3,847,000
— de la C ^{ie} Immobilière, 5 1/2 %	11,478,000	"	"	"	11,478,000	"	"	"	11,478,000
— Est belge	2,139,500	"	"	"	2,139,500	"	20,000	"	2,119,500
— Namur-Liège	1,710,500	"	203,000	"	1,913,500	"	14,000	"	1,899,500
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	245,500	"	"	"	245,500	"	1,000	"	244,500
— — (2 ^{me} série)	2,091,000	"	3,500	"	2,094,500	"	27,000	"	2,067,500
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} séries)	38,500	"	"	"	38,500	"	500	"	38,000
— — (2 ^{me} série)	27,500	"	"	"	27,500	"	2,000	"	25,500
— Liège-Maestricht	514,500	"	100,000	"	614,500	"	4,000	"	610,500
— Braine-Gand	459,500	"	124,500	"	584,000	"	5,500	"	578,500
— Nord de la Belgique	3,380,500	"	810,000	"	4,190,500	"	21,000	"	4,169,500
— Anvers-Rotterdam	1,370,500	"	81,500	"	1,652,000	"	7,000	"	1,645,000
— Sambre-et-Meuse, 5 %	650,500	"	113,000	"	763,500	"	7,000	"	756,500
— — 4 %	312,000	"	"	"	312,000	"	10,000	"	302,000
— — 4 1/2 %	1,139,000	"	1,000	"	1,140,000	"	15,000	"	1,125,000
— Anvers-Gand	427,500	"	"	"	427,500	"	3,500	"	424,000
— Nord belge	7,899,500	"	"	"	7,899,500	"	83,000	"	7,816,500
— Mons-Hautmont, 5 %	154,000	"	"	"	154,000	"	500	"	153,500
— — 8 %	481,000	"	264,000	"	745,000	"	1,000	"	744,000
— Liège 1889	2,787,500	"	"	"	2,787,500	"	7,000	"	2,780,500
— Chemins de fer vicin., 2 1/2 %	4,371,040	"	"	"	4,371,040	"	14,160	"	4,356,880
— — 5 %	525,000	"	"	"	525,000	"	1,100	"	523,900
— Schaerbeek	218,000	"	"	"	218,000	"	2,000	"	216,000
— Charleroi	146,000	"	"	"	146,000	"	3,500	"	142,500
— St-Josse-ten-Noode	542,500	"	"	"	542,500	"	7,500	"	535,000
— Ixelles	296,000	"	"	"	296,000	"	2,000	"	294,000
— Liège 1855	270,720	"	"	"	270,720	"	9,280	"	261,440
— Province de Namur	42,500	"	"	"	42,500	"	1,000	"	41,500
— Liège 1860	53,700	"	"	"	53,700	"	1,300	"	52,400
— St-Gilles	159,300	"	"	"	159,300	"	500	"	158,800
— — 1893	"	"	1,023,500	"	1,023,500	"	"	"	1,023,500
A REPORTER. . . . fr.	342,578,210	"	29,176,300	"	371,754,710	"	5,665,240	"	366,089,470

NATURE DES VALEURS.	VALEURS		Total.	VALEURS	
	en PORTEFEUILLE ou 1 ^{er} janvier 1894.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés, ou pendant l'année.		en PORTEFEUILLE ou 31 décembre 1894.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.
REPORT . . . fr.	342,578,210	29,176,500	371,754,710	5,665,240	566,089,470
Obligations Crédit communal 1861 . .	290,100	"	290,100	5,000	285,100
— 3 % Société générale . . .	19,000	"	19,000	"	19,000
— 3 1/2 % — . . .	1,515,000	30,500	1,545,500	"	1,545,500
— 4 % — . . .	245,500	100,000	345,500	45,500	300,000
— 4 % Crédit foncier . . .	217,900	"	217,900	5,000	214,900
— 5 60 % — . . .	152,900	"	152,900	6,000	146,900
— 5 20 % — . . .	2,000,000	"	2,000,000	"	2,000,000
— Liège 1868.	215,500	"	215,500	2,700	212,800
— Namur 1887	142,500	"	142,500	1,500	141,000
— Linière gantoise	100,000	"	100,000	100,000	"
— Thuin	14,000	"	14,000	"	14,000
— Blankenberghe 1885.	122,000	"	122,000	1,500	120,500
— — 1893.	56,000	"	56,000	"	56,000
— 3 % Ostende	47,000	"	47,000	"	47,000
— Malines	95,500	"	95,500	1,500	94,000
— Dison	285,500	"	285,500	2,500	285,000
— Hainaut 4 1/2 %	64,000	"	64,000	1,000	65,000
— — 3 1/2 %	2,597,000	"	2,597,000	12,000	2,585,000
— Laeken 5 %	50,000	"	50,000	"	50,000
— — 3 1/2 %	721,000	"	721,000	721,000	"
— — 5 % 1894	"	914,000	914,000	"	914,000
— Chemins de fer secondaires.	991,000	64,000	1,055,000	"	1,055,000
— Tramways napolitains	1,252,000	126,500	1,378,500	24,000	1,554,500
— 5 1/2 % Flandre orientale	252,000	"	252,000	"	252,000
— Liégeois-Limbourgeois	7,921,500	10,500	7,932,000	54,000	7,898,000
— Malines-Terneuzen	972,000	202,500	1,174,500	5,500	1,171,000
— Alost.	891,500	"	891,500	5,500	886,000
— Province d'Anvers	509,500	"	509,500	1,000	508,500
— Lokeren.	597,500	"	597,500	2,000	595,500
— Papeteries de Saventhem	200,000	"	200,000	25,000	175,000
— Liégeois-Namurois	4,150,000	"	4,150,000	"	4,150,000
— Marcinelle-Couillet	850,000	"	850,000	291,500	558,500
— Chemins de fer économiques.	2,611,000	"	2,611,000	89,500	2,521,500
— 3 % Levant du Flénu	2,361,500	"	2,361,500	40,000	2,321,500
— Acieries d'Angleur	721,500	127,000	848,500	16,500	852,000
— Cockerill.	695,000	571,500	1,266,500	8,000	1,258,500
— Tramways de Varsovie	135,000	381,000	514,000	5,000	511,000
— — bruxellois	900,000	"	900,000	10,500	889,500
— — de Reims.	400,000	"	400,000	7,500	392,500
— Hauts-fourneaux de Musson	"	550,000	550,000	4,500	545,500
— 4 % Angleur	"	1,555,000	1,555,000	"	1,555,000
— De Naeyer et C ^{ie}	"	1,000,000	1,000,000	"	1,000,000
— Province de Liège 1894.	"	1,107,500	1,107,500	48,000	1,059,500
— Verviers 1895	"	600,000	600,000	"	600,000
— Binche 1894	"	700,000	700,000	"	700,000
— Namur 1895	"	500,000	500,000	"	500,000
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	657,000	120,500	757,500	4,000	753,500
— — Tournai-Jurbise.	447,500	77,000	524,500	"	524,500
Bons du Trésor	10,000,000	"	10,000,000	"	10,000,000
Cautionnements des comptoirs agricoles.	75,500	14,800	88,500	22,200	66,100
Créances hypothécaires	9,804,605 51	815,000	10,617,605 51	606,584 01	10,011,021 50
Prêts agricoles.	2,104,012 76	447,210	2,551,222 76	251,457 76	2,319,785 "
Annuités souscrites par les provinces et les communes	6,460,020 59	5,584 04	6,465,604 63	592,055 25	5,872,649 40
Prêts consentis aux Sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat de maisons ouvrières.	4,768,748 "	2,919,770 "	7,688,518 "	9,681 27	7,678,836 73
	412,012,996 86	41,492,304 04	453,505,360 90	8,640,298 27	414,856,062 65

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1894, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la délibération du CONSEIL de cet établissement	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge	6,257,190 57	461,800 "	6,718,990 57
— 5 % —	64,701,400 "	5,511,600 "	70,215,000 "
— 5 1/2 % — (1 ^{re} série)	8,742,575 "	8,600 "	8,751,175 "
— 5 1/2 % — (2 ^e série)	5,760,095 72	36,240 "	5,796,535 72
— 5 1/2 % — (3 ^e série)	9,500,000 "	1,817,800 "	11,317,800 "
Obligations 4 % Caisse d'annuités	"	520 "	520 "
— 4 1/2 % —	"	2,540 "	2,540 "
Actions privilégiées Grand-Luxembourg	"	4,500 "	4,500 "
	94,961,261 09	7,045,400 "	102,604,661 09
B.			
Caisse de milice (Levée de 1871) :			
Livret de la Caisse d'épargne	4,293 40	"	4,293 40
C.			
Caisse de milice (Levée de 1872) :			
Livret de la Caisse d'épargne	16,521 42	"	16,521 42
D.			
Caisse de milice (Levée de 1875) :			
Livret de la Caisse d'épargne	10,504 98	"	10,504 98
E.			
Caisse de milice (Levée de 1874) :			
Livret de la Caisse d'épargne	58,609 62	"	58,609 62
F.			
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 % belge	14,700,000 "	301,400 "	15,001,400 "
— 5 % —	81,254,000 "	975,300 "	82,227,500 "
— 5 1/2 % — (1 ^{re} série)	52,195,600 "	5,148,100 "	55,341,700 "
— 5 1/2 % — (2 ^e série)	59,729,200 "	15,248,150 "	59,977,550 "
— 5 1/2 % — (3 ^e série)	71,000,000 "	2,598,800 "	75,598,800 "
Obligations 3 % de la Caisse d'annuités	"	22,385,200 "	22,385,200 "
— 3 % du Crédit communal	20,185,900 "	"	20,185,900 "
À REPORTER fr.	259,060,700 "	42,054 950 "	301,715,650 "

	TITRES ET VALEURS		
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	TOTAL.
REPORT. fr.	259,060,700	42,654,950	301,715,650
Obligations 3 % du Crédit communal 1861	*	285,100	285,100
— 4 % — — — — —	1,000,000	210,000	1,210,000
— 4 1/2 % — — — — —	2,574,500	5,544,200	8,118,700
— Produits au Flénu	"	115,000	115,000
— Forges de la Providence	"	72,500	72,500
— Oignies	"	2,562,000	2,562,000
— Emprunt de la province de Urabant	"	3,847,000	3,847,000
— Compagnie Immobilière 5 1/2 %	"	11,478,000	11,478,000
— Est-Belge	"	2,119,500	2,119,500
— Namur-Liège	"	1,899,500	1,899,500
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission	"	244,500	244,500
— — — — — 2 ^e — — — — —	"	2,007,500	2,007,500
— Quenast 1 ^{re} et 5 ^e séries	"	58,000	58,000
— — — — — 2 ^e série	"	25,500	25,500
— Liège à Maestricht	"	610,500	610,500
— Braine à Gand	"	578,500	578,500
— Nord de la Belgique	"	4,169,500	4,169,500
— Anvers à Rotterdam	"	1,645,000	1,645,000
— 5 % Sambre-et-Meuse	"	756,500	756,500
— 4 % — — — — —	"	502,000	502,000
— 4 1/2 % — — — — —	"	1,125,000	1,125,000
— 5 % Plateaux de Herve	"	3,866,500	3,866,500
— Anvers à Gand	"	424,000	424,000
— Nord Belge	"	7,816,500	7,816,500
— 5 % Mons-Hautmont	"	155,500	155,500
— 8 % — — — — —	"	744,000	744,000
— Ville de Liège 1855	"	261,440	261,440
— — — — — 1860	"	52,400	52,400
— — — — — 1868	"	212,800	212,800
— — — — — 1889	"	2,780,500	2,780,500
— 2 1/2 % Chemins de fer vicinaux	"	4,556,880	4,556,880
— 5 % — — — — —	"	523,900	523,900
— Schaerbeck	"	216,000	216,000
— Charleroi	"	142,500	142,500
— Saint-Josse-ten-Noode	"	555,000	555,000
— Ixelles	"	294,000	294,000
— Province de Namur	"	41,500	41,500
— Saint-Gilles	"	159,000	159,000
— — — — — 1895	"	1,023,500	1,023,500
— 5 % Société générale	"	19,000	19,000
— 5 1/2 % — — — — —	"	1,545,500	1,545,500
— 4 % — — — — —	"	500,000	500,000
— 5 % 20 Crédit foncier	"	2,000,000	2,000,000
— 5 60 — — — — —	"	146,900	146,900
— 4 % — — — — —	"	214,900	214,900
— Ville de Namur 1887	"	141,000	141,000
— Thuin	"	14,000	14,000
— Blankenberghe 1885	"	120,500	120,500
— — — — — 1895	"	56,000	56,000
— Ostende	"	47,000	47,000
— Malines	"	94,000	94,000
— Dison	"	285,000	285,000
— 5 1/2 % Hainaut	"	2,585,000	2,585,000
— 4 1/2 % — — — — —	"	65,000	65,000
— 5 % Laeken 1885	"	50,000	50,000
— 5 1/2 % — — — — — 1894	"	914,000	914,000
— Chemins de fer secondaires	"	1,055,000	1,055,000
— Tramways napolitains	"	1,354,500	1,354,500
— Flandre orientale 5 1/2 %	"	252,000	252,000
— Liégeois-Limbourgeois	"	7,898,000	7,898,000
— Malines-Terneuzen	"	1,171,000	1,171,000
— Alost	"	886,000	886,000
— Province d'Anvers	"	508,500	508,500
— Lokeren	"	595,500	595,500
— Papeteries de Saventhem	"	175,000	175,000
— Liégeois-Namurois	"	4,150,000	4,150,000
A REPORTER. fr.	262,435,200	150,571,470	505,006,670

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du co-régisseur de cet établissement	
REPORT. fr.	262,435,200	130,571,470	393,006,670
Obligations Marcinelle-Couillet	"	558,500	558,500
— Chemins de fer économiques	"	2,521,500	2,521,500
— 4 1/2 % Angleur	"	852,000	852,000
— Cockerill.	"	1,258,500	1,258,500
— Varsovie.	"	511,000	511,000
— Tramways bruxellois.	"	889,500	889,500
— Levant du Flénu	"	2,521,500	2,521,500
— Tramways de Reims	"	592,500	592,500
— Hauts-fourneaux de Musson	"	545,500	545,500
— 4 % Angleur	"	1,555,000	1,555,000
— De Naeyer et C ^{ie}	"	1,000,000	1,000,000
— Province de Liège 1894.	"	1,059,500	1,059,500
— Verviers 1895	"	600,000	600,000
— Birche 1894	"	700,000	700,000
— Namur 1895	"	500,000	500,000
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	"	755,500	755,500
— — Tournai-Jurbise	"	524,500	524,500
Bons du Trésor	10,000,000	"	10,000,000
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	"	66,100	66,100
	272,435,200	146,558,570	418,975,770
G.			
Fonds de prévision monétaire :			
Titres 5 1/2 % belge (1 ^{re} série)	"	82,800	82,800
— — (2 ^e série).	"	156,800	156,800
— — (5 ^e série).	"	542,800	542,800
	"	562,400	562,400

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement, ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1894, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1895, ainsi que le Journal de l'année 1894, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 4 avril 1895.

CASIER.

P. TACK.

Baron de MOREAU.